

REPUBLIQUE FRANCAISE**DEPARTEMENT DE LA HAUTE-LOIRE**
Mairie de LA CHAISE-DIEU**Séance du 14 septembre 2022, au lieu habituel,**
à 20h00**Date de la convocation : 06 septembre 2022**
Président de séance : M. André BRIVADIS,
Maire**Nombre de conseillers**

- en exercice :	13
- présents :	9
- votants :	12
- absents :	1

Liste des membres : M. BRIVADIS André, Maire ; M. GIBERT Stéphane, M. LAVERROUX Yannick, Mme SAVINEL Armelle, Adjoint, M. PHILIPON Pierre, M. SPECCEL Gérard, M. PHILBEE Paul, M. FAIVRE Thierry, M. MARION Olivier

Procuration :

M. BLANCHEFORT Fabien a donné procuration à M. GIBERT Stéphane
M. VIALANEIX Bernard a donné procuration à M. MARION Olivier
M. WENGER Stéphane a donné procuration à M. BRIVADIS André

Absents :

Mme SCIORTINO Pascale

Secrétaire de séance : M. MARION Olivier

2022 – 63 : Désignation d'un conseiller municipal correspondant incendie et secours

Monsieur le Maire explique que La loi de consolidation du modèle de sécurité civile et de valorisation, dite « Loi MATRAS » a été adoptée le 16 novembre 2021. Cette loi devient l'un des textes majeurs de la sécurité civile française depuis la loi du 13 août 2004 de Modernisation de la sécurité civile.

En vertu de cette nouvelle disposition, il est prévu qu'à défaut de désignation d'un adjoint au maire ou d'un conseiller municipal chargé des questions de sécurité civile, le correspondant incendie et secours soit désigné par le maire parmi les adjoints ou les conseillers municipaux.

Le correspondant incendie et secours est l'interlocuteur privilégié du service départemental ou territorial d'incendie et de secours dans la commune sur les questions relatives à la prévention, la protection et la lutte contre les incendies. Il a pour missions l'information et la sensibilisation du conseil municipal et des habitants de la commune sur l'ensemble des questions relatives à la prévention et à l'évaluation des risques de sécurité civile, à la préparation des mesures de sauvegarde, à l'organisation des moyens de secours, à la protection des personnes, des biens et de l'environnement et aux secours et soins d'urgence aux personnes victimes d'accidents, de sinistres ou de catastrophes ainsi qu'à leur évacuation.

AR Prefecture

043-214300485-20220914-D_63_2022-DE
Reçu le 16/09/2022
Publié le 16/09/2022

2022 – 63

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :
Désigne M. PHILIPON Pierre conseiller municipal correspondant incendie et secours.

Pour extrait conforme,

Le Maire,
André BRIVADIS



Le secrétaire de séance
Olivier MARION

A handwritten signature in blue ink, consisting of several fluid, overlapping strokes.